



Rapport annuel 2011

1. Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération pour les questions concernant la protection du patrimoine culturel et l'archéologie.

Elle conseille les départements sur toutes les questions fondamentales relatives à ces deux domaines, et coopère à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN du 1^{er} juillet 1966 ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales. Elle donne son avis à la demande de l'OFC, sur des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de base et suit les développements en cours dans ses domaines de compétence. Elle collabore et entretient des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques et à l'organisation de celle-ci sont contenues dans les rapports annuels 2003 et 2008. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. La LPN et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) avec son Règlement sont les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la commission.

Pendant l'année rapportée, la commission a siégé à cinq reprises : le 28 janvier (Berne), le 18 mars (Berne), le 19 mai (Chartreuse d'Ittingen), le 8 juillet (Brugg-Windisch) et le 25 novembre (Château de Grandson) ; elle a validé 18 expertises et préavis. La séance tenue au mois de mai a été combinée avec un colloque de formation continue de deux jours, organisé conjointement avec la CFNP (cf. infra). Dans le cadre de ses cinq séances, la commission a de plus visité les bâtiments historiques et les transformations plus récentes en marge de sa séance de travail tenue à la Chartreuse d'Ittigen ; à Windisch, elle a visité sous une direction avisée l'amphithéâtre romain de nouveau ouvert et le Technicum de Fritz Haller, puis, à Brougg, le Musée Vindonissa, qui a été rénové récemment et qui présente aussi un intérêt architectural. Dans la perspective de la remise à l'état et de la revitalisation prévues du Château de Grandson, la Commission a visité le château et ses locaux sous la conduite avisée des responsables locaux.

2. Composition de la commission

La commission se composait comme suit en 2011 :

Président :			
Nott Caviezel	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, rédacteur en chef	Berne	BE
Vice-présidents :			
Jacques Bujard	Dr ès lettres, archéologue, Conservateur des monuments du canton de Neuchâtel	Neuchâtel	NE
Stefan Hochuli	Dr ès lettres, archéologue, responsable du Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Zoug	Hünenberg-See	ZG
Membres :			
Michèle Antipas	Architecte dipl. EPFL, Conservatrice adjointe du canton de Vaud	Lausanne	VD
Peter Baumgartner	Architecte, resp. sup. du Service des monuments historiques du canton de Zurich	Zurich	ZH
Jürg Conzett	Ingénieur du bâtiment EPF/SIA	Coire	GR
Leza Dosch	Dr ès lettres, historien de l'art	Coire	GR
Pia Durisch	Architecte EPF/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Brigitte Frei-Heitz	Lic. ès lettres, historienne de l'art, responsable du Service des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne	Pratteln	BL
Eduard Müller	Lic. ès lettres, historien de l'art, conservateur du canton d'Uri	Seelisberg	UR
Isabelle Rucki	Dr ès lettres, historienne de l'art, démission le 25.2.2011	Zurich	ZH
Doris Warger	Conservatrice/restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg*	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne	Ligerz	BE
Bernard Zumthor	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture	Genève	GE
Secrétariat :			
Vanessa Achermann	Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture	Berne	BE

* Karin Zaugg Zogg est également membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

Démission de M^{me} Isabelle Rucki

Isabelle Rucki, nommée membre de la commission le 1^{er} janvier 2009, a dû malheureusement renoncer à son mandat à la fin du mois de février 2011 pour raisons de santé. Contribuant d'une manière essentielle à la qualité du travail de la commission grâce à sa grande compétence en matière d'histoire de l'art et de l'architecture, elle a participé à l'élaboration de plusieurs expertises. Nous lui adressons une nouvelle fois nos vifs remerciements et lui présentons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

3. Questions de fond

Aides financières accordées par la Confédération en vertu de l'art. 13 LPN

Dans le cadre du « message culture » adopté en 2011 par les Chambres fédérales, les aides financières pour la protection des monuments historiques et des sites archéologiques, qui sont une tâche conjointe de la Confédération et des cantons, ont été redéfinies sur la base des conventions-programmes de subventionnement global. Pour la période de programme 2012-2015, 70 % des fonds fédéraux disponibles (59,5 millions de francs) sont répartis entre les cantons. Les cantons allouent de façon autonome les contributions aux mesures de protection des monuments historiques et des sites archéologiques en fonction des objectifs fixés par les conventions-programmes. Tous les points fondamentaux de ces conventions ont pu être éclaircis fin 2011 entre l'OFC et les cantons, de sorte que les conventions étaient toutes signées en avril 2012. Pour répondre aux questions relatives à la mise en œuvre pratique de la convention, l'OFC a élaboré les directives et mené des discussions avec tous les cantons au début de 2012. Quant au solde de 30 % des fonds disponibles (25,5 millions de francs), il est réservé à des mesures imprévues, particulièrement urgentes et complexes. L'OFC alloue ces contributions exceptionnelles à la demande des cantons.

Thème de l'énergie : colloque interne de formation continue organisé avec la CFNP

La CFMH traite depuis longtemps concrètement des questions liées à la rénovation énergétique des bâtiments historiques. Les « Recommandations pour l'amélioration du bilan énergétique des monuments historiques », publiées en 2009 en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), sont un premier document signalant que les intérêts légitimes de la protection du climat et de la réduction de la consommation de l'énergie ne s'opposent pas essentiellement au mandat tout aussi bien fondé de la conservation des monuments historiques, dont le but est de protéger le patrimoine bâti. Bien au contraire, pour qui pèse soigneusement les intérêts et prend en compte le développement durable, force est de constater que la protection de l'environnement comprend celle des ressources matérielles et culturelles.

Le travail de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) portant également sur cette thématique, les deux commissions ont organisé un colloque commun de formation continue afin d'élaborer un argumentaire sur le thème de l'énergie. Cet argumentaire est pour l'instant un outil de travail interne et sert à assurer la qualité des expertises au sein des commissions. A cet égard, il est essentiel de prendre en considération l'état d'avancement actuel sur les plans technique, sociétal et politique et de préciser les positions des deux commissions par rapport à la formulation en termes volontairement généraux des recommandations de 2009. L'argumentaire doit se référer aux principes actuels applicables au traitement du patrimoine culturel bâti et des paysages dignes de protection. Sur cette base, il est prévu de définir les critères d'évaluation des projets d'approvisionnement en énergie renouvelable et d'amélioration énergétique. Sont en outre discutées les normes à appliquer en fonction de chaque critère lors de l'évaluation des projets particuliers portant sur des monuments historiques ou sur des objets d'importance nationale répertoriés dans un inventaire fédéral au sens de l'art. 5 LPN.

Le colloque s'est tenu les 18 et 19 mai 2011 à la Chartreuse d'Iltigen. Grâce à la participation d'un groupe d'éminents experts, nous avons eu la possibilité de nous informer à la source et d'aborder divers domaines thématiques tels que : les besoins en énergie, l'importance d'agents énergétiques renouvelables, les stratégies de politique énergétique, le potentiel énergétique des bâtiments historiques et les nouvelles technologies, les différents agents énergétiques et leurs incidences sur le paysage. Des exemples pratiques d'application d'instruments juridiques de planification ont également été évoqués. Divers ateliers ont permis d'approfondir les différents questionnements et de réunir des matériaux destinés à l'établissement de l'argumentaire. Les travaux se sont poursuivis pendant l'année rapportée dans des groupes de travail restreints et devraient se terminer provisoirement en 2012. L'argumentaire ne sera pas un document arrêté une fois pour toutes : il est prévu de le compléter et remanier au fil du temps.

4. Expertises et préavis

La CFMH a rendu en 2011 les expertises et les prises de position suivantes :

Cant.	Commune	Objet	À l'intention de	Terminé
TG*	Frauenfeld	Walzmühle et Stammerau	Ville de Frauenfeld, en accord avec le canton de Thurgovie	11.02.11
BE*	Bern	Halenbrücke, antenne de téléphonie mobile	Tribunal administratif du canton de Berne	11.02.11
BE*	Hagneck	Construction d'une nouvelle centrale hydro-électrique	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne	24.02.11
SO	Dornach	Goetheanum, sculpture en bois et maquette réalisée par Rudolf Steiner	Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Soleure	24.03.11
BE	Lauterbrunnen	Station Eigergletscher	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne	26.05.11
VD*	Morges	Avant-projet de parking souterrain sous les quais	Section Monuments et Sites du canton de Vaud	30.05.11
SO	Oberdorf	Télesiège du Weissensstein, modification de l'approbation du plan	Office fédéral des transports	31.05.11
BE*	Bienne	Neuengasse 5, antenne de téléphonie mobile	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne	27.06.11
NE*	La Chaux-de-Fonds	Panneaux solaires photovoltaïques sur le bâtiment rue du Temple-Allemand 33	Département de la justice, de la sécurité et des finances, Service juridique du canton de Neuchâtel	30.06.11
BE*	Bienne	Zentralstrasse 42, antenne de téléphonie mobile	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne	31.08.11
BE	Thoune	Thun Panorama	Département de la Culture de la Ville de Thoune, Kunstmuseum de Thoune, Fondation Gottfried Keller, Service des biens immobiliers de la Ville de Thoune, Service des monuments historiques du canton de Berne	08.09.11
LU	Sursee	Nouvelle construction et assainissement Oberstadt 24 et 26	Protection du patrimoine culturel de la Suisse centrale (IHS)	17.11.11
ZG	Zoug	Haus Schanz 8, mise sous protection	Tribunal administratif du canton de Zoug	06.12.11
SG	Grabs	Château de Werdenberg	Office de la culture du canton de Saint-Gall, Service des monuments historiques	22.12.11
ZH*	Rheinau	Assainissement du débit résiduel	Office fédéral de l'énergie	22.12.11

* Expertises menées en commun avec la CFNP

A cet endroit, il est utile de préciser quelques points au sujet d'une expertise :

Berne, Halenbrücke, antenne de téléphonie mobile

Cette expertise, élaborée en commun avec la CFNP et validée de 11 février 2011, revêt dans un certain sens un caractère historique, puisqu'il s'agit de la toute première expertise portant sur un objet d'importance nationale répertorié dans l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'IVS (OIVS) le 1^{er} juillet 2010, les commissions ont donc pu établir l'expertise sur la base solide de cet important inventaire national. De nombreuses expertises des commissions ont valeur d'exemple et servent de référence à d'autres instances, notamment lorsqu'elles sont diligentées par des tribunaux. Autant l'art. 6 LPN précise les incidences de l'inscription d'un objet d'importance nationale dans un inventaire fédéral et met l'IVS sur un pied d'égalité avec l'ISOS et l'IFP, autant les commissions se sont engagées sur un terrain inconnu en effectuant leur première « expertise IVS », en dépit de ce dénominateur commun. On a ainsi constaté, lors de la formulation des objectifs de protection, qui s'est fondée pour l'essentiel sur la documentation de l'IVS et sur l'art. 6 OIVS, que les critères d'évaluation spécifiques et le classement des objets inscrits IVS dans les catégories « tracé historique avec beaucoup de substance » ou « tracé historique avec substance », jouent un rôle décisif dans l'évaluation. Les objets IVS peuvent être des itinéraires complets, des tronçons et des segments de voies de communication dont la substance historique peut se composer d'une multitude d'éléments tels que leur forme et leur revêtement ainsi que leurs délimitations (p. ex. talus, murs, clôtures et allées, et/ou, comme en l'occurrence, ouvrages d'art). Une formulation tout aussi différenciée des objectifs de protection s'impose par conséquent. La question de savoir si les interventions sur un objet IVS d'importance nationale ne portent soit aucune atteinte aux objectifs de protection, soit une atteinte légère ou grave à ces objectifs, met en évidence combien il est difficile de saisir correctement le caractère spécifique des objets IVS et leurs qualités intrinsèques. Aussi les commissions ont-elles attaché une grande importance à la clarté et à la cohérence de la méthode en établissant cette première « expertise IVS ». En l'occurrence, le Tribunal administratif du canton de Berne a suivi l'expertise des deux commissions. Il s'est révélé que l'IVS, piloté par l'Office fédéral des routes (OFROU), constitue une base scientifique fondée et indispensable, de même qu'un instrument fiable pour protéger et entretenir les voies de communication historiques.

Les expertises suivantes étaient en cours à la fin de l'année :

Cant.	Commune	Objet	À l'intention de
VD	Grandson	Château	Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud, Commission technique du Château de Grandson
ZG	Zoug	Restaurant Rötelberg, mise sous protection	Tribunal administratif du canton de Zoug
UR*	Bürglen	Chemin agricole Acherberg, objet IVS	Office fédéral des routes
TI*	Bellinzone	Gare	Office fédéral de la culture, CFF
VD	Crans-près-Céligny	Décor intérieur et rénovation du temple	Service immeubles, patrimoine et logistique du canton de Vaud
TG*	Steckborn	Transformation, démolitions et nouvelle construction dans les abords du Turmhof et construction d'une nouvelle passerelle	Office fédéral de la culture, canton de Thurgovie
BE	Nidau	AGGLOlac : Archéologie	Direction de l'instruction publique du canton de Berne
LU*	Lucerne	Emplacement de la tour près de l'Hôtel Seeburg	Canton de Lucerne, Département de la construction, de l'environnement et de l'économie, Développement territorial, promotion économique et géoinformation, Aménagement du territoire

* Expertises menées en commun avec la CFNP

5. Autres prises de position

La CFMH a rendu en 2011 les autres prises de position suivantes :

Objet	À l'intention de	Terminé
Projet de territoire Suisse	Office fédéral du développement territorial	30.06.11
Recommandations sur la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation	Office fédéral de la culture	29.08.11
St. Maurice, Martolet	Commission de restauration du site archéologique du Martolet	27.09.11
Projets de construction non soumis à approbation, adaptation de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans pour les installations ferroviaires et de l'ordonnance sur les installations à câbles transportant des personnes	Office fédéral des transports	11.10.11

6. Inventaires

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

L'année 2011 fut riche en événements pour l'ISOS. La nouvelle structure établie au cours de l'année 2010 s'est avérée efficace, permettant de poursuivre activement la mise à jour et la publication de l'Inventaire fédéral. En outre, plusieurs projets visant une meilleure compréhension et une accessibilité généralisée de l'Inventaire ont été mis en place. Voici un bref aperçu de l'état actuel des travaux et de la suite du programme :

Vérification et mise à jour de l'inventaire fédéral

Le 15 mai 2011, le Conseil fédéral a mis en vigueur les modifications apportées à l'ISOS dans le canton de Bâle-Ville et dans la République et canton du Jura, couronnant ainsi de succès une collaboration fructueuse entre l'OFC et les services cantonaux spécialisés. L'année 2011 a également vu s'achever les travaux de mise à jour de l'ISOS dans les cantons de Bâle-Campagne, de Berne et de Soleure. Les modifications apportées à l'Inventaire fédéral ont été présentées aux gouvernements cantonaux et seront soumises au Conseil fédéral en 2012. Diverses séances d'évaluation réunissant le comité d'appréciation permanent de l'ISOS et les services cantonaux concernés ont en outre permis d'élaborer des propositions de modification de qualification dans les cantons de Vaud et de Zurich. Depuis l'été 2011, les travaux d'inventorisation y battent leur plein. Dans le canton de Vaud, il est prévu de réviser les relevés des districts du Jura-Nord Vaudois, de la Broye-Vully, du Gros-de-Vaud et de Nyon au cours de l'année 2012. Dans le canton de Zurich, l'attention se portera sur les régions de Zürichsee et du Knonaueramt ainsi que sur l'Oberland. A Saint-Gall, la révision du Fürstenland est terminée ; les travaux se concentrent actuellement sur le chef-lieu du canton.

Publications

Trois ouvrages ISOS ont pu être publiés pendant l'année rapportée: deux volumes doubles sur le canton de Saint-Gall, « Rheintal Sarganserland » et « Toggenburg See Gaster », sont parus simultanément en février et le volume double concernant la République et canton du Jura a été publié en octobre. L'année 2012 devrait voir se multiplier les publications ISOS. Il est en effet prévu de sortir dix volumes portant sur les cantons de Berne, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Soleure, de Vaud et de Zurich.

Cadre légal

Dans son arrêt du 1^{er} avril 2009 concernant l'affaire Rütli (ATE 135 II 209), le Tribunal fédéral a confirmé l'importance essentielle des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN. Il a précisé qu'il existait une obligation d'en tenir compte dans l'accomplissement des tâches fédérales, mais également dans l'exécution des tâches cantonales et communales. En 2011, les offices responsables de ces inventaires

fédéraux, à savoir l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), l'OFC pour l'ISOS et l'OFROU pour l'IVS et l'Office fédéral du développement territorial (ARE), responsable de l'examen des plans directeurs cantonaux, ont formé un groupe de travail afin d'élaborer un document apportant des précisions sur la concrétisation de l'ATF concernant l'affaire Rüti. Le papier a été présenté aux services cantonaux concernés au cours de l'été 2011. La version définitive sera publiée au printemps 2012. Parallèlement à ce document, l'OFC et l'OFROU publieront une expertise présentant, en allemand, une analyse détaillée de la question. Outre la clarification de la force obligatoire de l'ISOS, l'OFC projette d'adapter la forme de l'ordonnance concernant l'ISOS (OISOS ; RS 451.12) au cours de l'année 2012 afin de la rendre plus accessible.

Elaboration de la nouvelle méthode de relevé et de présentation : projet ISOS II

L'OFC élabore en collaboration avec un groupe de travail une nouvelle méthode de relevé qui sera utilisée dans le cadre de la prochaine actualisation de l'Inventaire, prévue à partir de 2014. Le projet « ISOS II », commencé en 2010, se poursuit en 2012.

Projet SIG

Par manque de ressources, l'OFC a dû renoncer à la géoréférenciation de l'ISOS actuel. L'Inventaire fédéral sera publié sous forme géoréférencée avec l'instauration de la méthode ISOS II. Un compromis a toutefois pu être trouvé : les PDF des relevés des sites construits d'importance nationale sont, dès à présent, disponibles gratuitement sur www.geo.admin.ch. Les relevés des sites d'importance régionale et locale – qui ne font pas partie de l'Inventaire fédéral – peuvent toujours être commandés à l'adresse isos@bak.admin.ch.

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Des tâches importantes ont pu être accomplies dans le domaine de l'IVS durant la première année après l'entrée en vigueur de l'OIVS (avis techniques sur des projets fédéraux, allocation d'aides financières, expertises des commissions) grâce à cette base légale solide. L'expertise commune de la CFMH et de la CFNP concernant un projet d'antenne de téléphonie mobile au pont Halenbrücke près de Berne a été le premier avis technique sur une voie de communication historique d'importance nationale (cf. supra).

Un avis de droit sur l'importance de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant l'affaire Rüti (ATE 135 II 209) pour l'ISOS et l'IVS a été commandé et élaboré en commun avec l'OFC. Un projet de recommandation sur la prise en considération des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN dans les plans directeurs et les plans d'affectation a été soumis à la consultation des services cantonaux compétents et d'autres organisations spécialisées, révisé et mis au point pour la publication.

Le nombre de demandes d'aide financière selon l'art. 13 LPN a nettement augmenté en 2011. Le traitement de ces demandes a donc été l'une des activités principales du service IVS au sein de l'OFROU. Des aides financières allant de 4'000 à 750'000 francs ont été allouées. Cette disparité reflète le principe selon lequel il convient de promouvoir également de petites mesures de préservation, peu spectaculaires à première vue, mais qui sont tout aussi importantes pour la totalité du paysage culturel.

Inventaire suisse des installations à câbles

L'Inventaire suisse des installations à câbles, achevé en été 2011, est depuis lors disponible en ligne (www.seilbahninventar.ch). Il comprend 67 installations à câbles ou parties d'installation d'importance nationale et 44 d'importance régionale ainsi que 18 installations de transport à câbles particulièrement innovantes qui ont moins de 20 ans et n'ont donc pas encore pu être classées. Les différentes installations, leur appréciation ainsi que la méthode utilisée sont présentées en détail dans l'inventaire. L'inventaire suisse des installations à câbles a rencontré un accueil très favorable auprès des instances nationales et internationales. Une collaboration de plusieurs années entre l'OFC (direction du projet), la CFMH, l'Office fédéral des transports (OFT), l'association Remontées Mécaniques Suisses (RMS) et le Concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis (CITT) a ainsi été couronnée de succès.

7. Représentations de la CFMH, contacts

En 2011, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant(e) CFMH	En qualité de
Groupe de travail Formation continue/ Weiterbildung NIKE / BAK / ICOMOS	Peter Baumgartner	Président du groupe de travail en vue de la préparation des colloques
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation
Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)	vacant	Comité d'évaluation
Inventaire suisse des installations à câbles	Bernhard Furrer, Nina Mekacher	Membres du groupe d'accompagnement
Curatorium « les maisons rurales de Suisse »	Christian Renfer	Membre du Curatorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne, École supérieure de technique et d'architecture	Nott Caviezel	Conseil scientifique
Comité suisse de la protection des biens culturels (SKKGS)	Doris Warger	Membre

Remarques :

Groupe de travail Formation continue/Weiterbildung NIKE / OFC / ICOMOS

Après la réorganisation et la consolidation du groupe de travail accomplies avec succès, il est utile de présenter ici un aperçu rétrospectif et d'esquisser les perspectives. Le groupe de travail « Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie » a été constitué en 1993, il y a près de vingt ans, sous l'égide de l'EPF de Zurich et à l'initiative du professeur Hans Rudolf Sennhauser.

La composition du groupe de travail, à l'exception de trois membres fondateurs toujours présents, s'est modifiée à plusieurs reprises. En revanche, l'objectif d'alors garde toute son actualité : initier et promouvoir, par le biais de colloques périodiques, un dialogue transdisciplinaire entre les parties concernées et intéressées par la conservation des biens culturels. A cet égard, il a déjà été possible d'augmenter sensiblement le nombre d'institutions et d'associations offrant leur soutien à ce domaine spécifique de la formation continue. Il s'agit en l'occurrence, outre les membres du groupe de travail, qui représentent les diverses disciplines, notamment du Centre national d'information pour la sauvegarde du patrimoine culturel (NIKE), de l'OFC, de l'ICOMOS Suisse, de l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH), de Pro Patria et de l'Association suisse de conservation et restauration (SCR).

Une tâche importante de l'exercice 2011 a consisté à garantir à long terme le financement de l'activité de formation continue. Des discussions soutenues, ainsi qu'une excellente collaboration à la veille du colloque consacré au paysage culturel, ont permis de convaincre l'OFC, représenté par Johann Mürner, du concept de formation continue. Depuis lors, il existe une volonté non seulement d'accorder une garantie de déficit à l'organisation des colloques, mais aussi de couvrir les frais de publication des actes des débats. L'activité du groupe de travail a même été mentionnée dans le récent message sur la culture de la Confédération, ce qui peut être considéré comme la conséquence positive d'une bonne collaboration.

Pour des raisons d'organisation, le groupe de travail de l'ICOMOS Suisse va passer sous l'égide de NIKE. Il profitera de ce fait de l'organisation professionnelle du secrétariat, du travail de relations publiques, de la comptabilité et du réseau professionnel de grande qualité de cet organisme. Sa dénomination légèrement modifiée « Groupe de travail Formation continue/Weiterbildung NIKE / BAK / ICOMOS » reflète non seulement la collaboration entre les trois institutions de soutien, mais aussi l'intensification des efforts visant à

resserrer la collaboration avec les collègues de la Suisse romande. Le colloque 2012 sera organisé à Lausanne sous le titre de travail « Le patrimoine culturel en mouvement – Kulturgüter in Bewegung », en collaboration avec l'EPF de Lausanne. Il abordera en priorité la problématique suivante : les monuments historiques sont avant tout des objets immobiliers. Ils sont étroitement liés à leur site ; le lieu fait partie intégrante de leur histoire et contribue de manière fondamentale à leur signification patrimoniale. Quant aux objets mobiliers, ils ne sont le plus souvent pas mentionnés dans les lois sur la protection des monuments, quand ils ne sont pas purement et simplement exclus du champ d'application. Or, si l'on considère certains domaines de l'immobilier, notamment l'aménagement intérieur (mobiliers, lustres, etc.), on constate que la frontière entre patrimoine immobilier et patrimoine mobilier est ténue. Contrairement aux éléments fixes, les objets mobiles sortent fréquemment du contexte qui leur confère un sens et disparaissent dans la nature. Il est dès lors indispensable de réexaminer et de repenser les lois existantes, afin d'améliorer la situation juridique dans ce domaine. De plus, il convient de vérifier si le concept de patrimoine en vigueur répond de manière satisfaisante à la situation actuelle ou si une précision, voire un élargissement de la définition s'imposent.

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti

Après une période de réorganisation et de réorientation de l'activité de l'encouragement, le conseil de fondation est à présent en mesure de faire son travail dans un cadre ordonné. Il a siégé deux fois pendant l'année rapportée. Il examine notamment, sur la base des propositions du Comité scientifique, quels projets peuvent bénéficier du soutien financier de la fondation. Les projets doivent se référer au « thème de l'année ». C'est le thème « Energie et monuments historiques » qui a été retenu pour les années 2011 et 2012. En 2012, trois des huit projets déposés bénéficient d'un soutien. Le résumé des projets approuvés, de même que toutes les informations sur le travail, l'organisation et les tâches de la fondation sont disponibles à l'adresse Internet www.stiftung-denkmalpflege.ch

Comité suisse de la protection des biens culturels

La candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du couvent de Saint-Gall, déposée en vue d'en renforcer la protection, a été suspendue dans un premier temps par le comité : un contrôle a révélé que diverses mesures de protection faisaient problème. Par ailleurs, le comité s'est avant tout penché sur l'état de l'inventaire PBC après la révision accomplie en 2009 pour aborder d'ores et déjà, à titre prévisionnel, les points importants en vue de la nouvelle révision qui aura lieu dans une dizaine d'années. Il faudra auparavant approfondir la question des « catégories difficiles » de bâtiments, ou plus précisément, évaluer de nouveaux types de constructions, tels que par exemple les immeubles d'habitation d'après-guerre. Il sera donc utile d'instituer une commission d'évaluation chargée de poursuivre le travail déjà accompli.

Représentations dans des colloques

A l'aimable invitation des organismes concernés, le président de la commission a participé, en qualité de représentant de la CFMH, à l'assemblée générale de l'ICOMOS Suisse, tenue à Altdorf les 13 et 14 mai 2011 et à l'assemblée générale annuelle de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM), tenue à Porrentruy les 3 et 4 novembre 2011. En outre, il a rejoint le Comité de parrainage « Le Corbusier 2012 » durant l'année rapportée. Le Comité de parrainage, chargé des manifestations marquant le 125^e anniversaire du Corbusier et présidé par le conseiller fédéral Didier Burkhalter, a siégé pour la première fois le 20 octobre 2011.

8. Consultantes et consultants

La commission a recours à des spécialistes extérieurs pour le traitement de questions techniques très spécifiques que ses membres ordinaires ne sont pas en mesure d'aborder avec le niveau de compétence nécessaire. Les consultants permanents prévus pour ces tâches sont sollicités de cas en cas lors d'expertises ou de préavis. Consultants permanents en 2011 :

Hans-Peter Bärtschi	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPF/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil ETS/UTS	Physique et acoustique des constructions

Rudolf Bruhin	Expert en orgues	Orgues
Eugen Brühwiler	Prof. Dr ès sciences techniques, ing. civil EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr ès lettres, archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr ès sciences naturelles, biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail

9. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

Comme ce fut le cas ces dernières années, les contacts et la collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, en particulier avec son président Herbert Bühl et son secrétaire Fredi Guggisberg, ont été très étroits en 2011. Huit expertises et préavis ont concerné les deux commissions. Une délégation regroupant des membres de l'une et de l'autre prépare des rapports communs, ce qui permet de réunir en un seul document les points de vue spécifiques à chacune d'elles. Karin Zaugg Zogg est membre des deux commissions. Nous adressons ici des remerciements particuliers à Herbert Bühl, président de la CFNP, et à Fredi Guggisberg, secrétaire de la commission.

La CFMH travaille en étroite collaboration avec la Section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture. Johann Mürner, chef de section, et Ivo Zemp, responsable des expertises et des conseils, participent régulièrement aux séances de la commission en apportant les acquis et les expériences de la Section. Ils peuvent ainsi être informés à la source des discussions au sein de la commission. De cas en cas, des échanges ont réuni, directement à l'OFC, le président et la secrétaire de la commission et le chef de la Section ou les collaborateurs concernés par les questions abordées.

La collaboration agréable avec l'administration fédérale s'étend à d'autres offices. On mentionnera tout particulièrement les bonnes relations avec Hans Peter Kistler, responsable de l'IVS à l'Office fédéral des routes.

Changements personnels

Après 20 ans à la tête de la Section Patrimoine culturel et monuments historiques, Johann Mürner prendra une retraite partielle à partir du 1^{er} juin 2012. Il continuera à exercer des activités au sein de l'OFC en tant que *senior adviser*, assumant des tâches de conseil à la direction. La direction de l'OFC a désigné Oliver Martin pour lui succéder. Actuel responsable suppléant de la section, M. Martin a repris cette responsabilité ad intérim le 1^{er} janvier 2012, puis l'assumera à titre définitif à partir du 1^{er} juin 2012. Nina Mekacher a été nommée responsable suppléante de la section et responsable du service Base et finances. Elle est entrée en fonction le 1^{er} février 2012. Nous leur adressons à tous nos plus vifs remerciements.

Berne, le 15 mai 2012

Commission fédérale des monuments historiques

Prof. Dr. Nott Caviezel
Président

lic. phil. Vanessa Achermann
Secrétaire